

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° PC 006 137 09 E0013-1

Commune de Spéracèdes

date de dépôt : 08 octobre 2009

demandeur : Monsieur et Madame HUTER Marc

pour : transfert de permis

adresse terrain : 29 Rue DES ORANGERS, à
Spéracèdes (06530)

ARRÊTÉ
transférant un permis de construire
au nom de la commune de Spéracèdes

Le maire de Spéracèdes,
Le Maire

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2008-1353 du 19 décembre 2008 ;

Vu le plan d'occupation des sols de la commune de Spéracèdes approuvé le 03/12/1986

Vu l'arrêté du 11/12/2009 ayant accordé sur le terrain en cause un permis de construire à SARL

L'AIGLON représenté par Mr RISPAL Dominique pour la construction d'une villa individuelle

Vu la demande de transfert présentée le 18 décembre 2009 par Monsieur et Madame HUTER Marc
demeurant 58 Chemin de Peymainade, Grasse (06130) ;

Vu l'accord du bénéficiaire initial ;

ARRÊTE

Article 1

Le TRANSFERT du permis susvisé est ACCORDE.

Le 1^{er} Mars 2010

Le maire,

Joël PASQUELIN



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.